



Parents, soyez acteurs de la scolarité de vos enfants



Madame, Monsieur,

L'éducation est une mission collective. Parents, Education Nationale ou Ville, nous avons tous ce même objectif : faire en sorte que les enfants puissent apprendre dans les meilleures conditions dans les écoles de Guyancourt.

Pour réaliser cet objectif nous misons sur un même mot : le dialogue. Il est indispensable pour rendre compte de la vie de l'école, pour porter des idées ou améliorer des dispositifs.

Les parents d'élèves élus sont essentiels à ce dialogue car vous, parents, êtes les premiers acteurs de l'éducation. Présents lors des conseils d'école, ils sont au service du collectif, puisqu'ils vous y représentent. Nous vous invitons donc à voter nombreux lors de ces élections pour continuer ensemble à travailler pour le bien-être de vos enfants.

Pour le Conseil Municipal de Guyancourt

François Morton
Maire de Guyancourt
Vice-Président de Saint-Quentin-en-Yvelines

Pour les fédérations de Parents d'élèves

Émilie Naouali
FCPE

Marine Vichot
PEEP

Les parents et l'école

L'éducation d'un enfant est une formidable histoire dont la trame se tisse à plusieurs. Les parents en sont naturellement les premiers acteurs. Bien vite, l'école y participe pour une bonne part. C'est la raison pour laquelle il est essentiel qu'école et famille

adoptent une attitude éducative cohérente et complémentaire. Pour ce faire, une confiance réciproque est nécessaire, basée sur des échanges et un dialogue réguliers.

Des droits et des devoirs

Conformément à la loi sur l'éducation du 10 juillet 1989, les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative; leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement.

Les parents ont le droit :

- > d'être informés, de savoir, de comprendre;
- > de s'exprimer; de donner leur point de vue;
- > de participer aux élections de parents d'élèves.

Avoir des droits signifie aussi avoir des devoirs.

Les parents ont le devoir :

- > de suivre la scolarité de l'enfant;
- > de répondre aux propositions de rencontres;
- > de collaborer avec l'école pour la réussite de l'enfant.

Les parents élus

Chaque année au mois d'octobre, tous les parents ayant un enfant scolarisé sont en effet appelés à élire leurs délégués. Les parents d'élèves sont ainsi représentés, par l'intermédiaire d'associations, d'unions ou de fédérations, à tous les niveaux des différentes instances de l'Éducation Nationale, que ce soit au niveau national (Conseil Supérieur de l'Éducation), départemental (Conseils Académiques et Départementaux) ou local (Conseil d'école).

L'importance du rôle des associations de parents d'élèves est reconnue. Leurs droits sont également explicités dans des textes officiels :

- > les parents d'élèves élus doivent disposer des informations nécessaires à l'exercice de leur mandat;
- > ils participent au Conseil d'école organisé au moins 3 fois par an pendant 2 heures;
- > ils ont le droit d'informer et de rendre compte des travaux des instances auxquelles ils participent (ils sont un relais auprès des parents d'élèves et des partenaires éducatifs);
- > ils ont le droit de faire connaître leur action;
- > ils peuvent assurer un rôle de médiation entre l'école et la famille.

Les élections

S'impliquer dans la vie scolaire de son enfant, c'est d'abord établir un dialogue avec le corps enseignant, mais c'est aussi choisir d'élire des représentants qui défendront votre point de vue.

Les 7 et 8 octobre prochains, les élections de parents d'élèves ont lieu dans toutes les écoles de Guyancourt. Ne laissez pas passer l'occasion de faire entendre votre voix.

Votez et même, présentez-vous.

Qui peut voter et se présenter ?

Depuis septembre 2004, chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation (marié ou non, séparé, divorcé...) est électeur et éligible à ces élections (sauf certains cas d'inéligibilité).

Être parent d'élève élu à Guyancourt

À Guyancourt, l'équipe municipale place l'école publique au cœur de ses préoccupations et attache une grande importance à la notion d'éducation partagée. C'est la raison pour laquelle elle propose une réflexion commune sur différents aspects de la vie scolaire, considérant le partenariat comme un outil fondamental et indispensable.

En plus des instances habituelles, la Ville organise donc des groupes de travail sur la restauration scolaire, la carte scolaire, les dérogations, le traitement des inscriptions... auxquels les parents d'élèves élus sont invités à participer.

Le Conseil d'école

Les Conseils d'école existent depuis 1970. Ils permettent d'instaurer une réunion régulière entre tous les acteurs de l'école, pour favoriser le dialogue. Chaque école constitue son conseil pour une année.

Qui participe au conseil ?

Le Directeur d'école

qui en est le président.
C'est lui qui arrête l'ordre du jour selon les propositions des autres membres.
Il garantit la sérénité des débats.

Les enseignants de l'école

Les représentants des parents élus

un par classe (un titulaire + un suppléant qui n'a pas voix délibérative).

Le Maire

ou un élu le représentant.

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

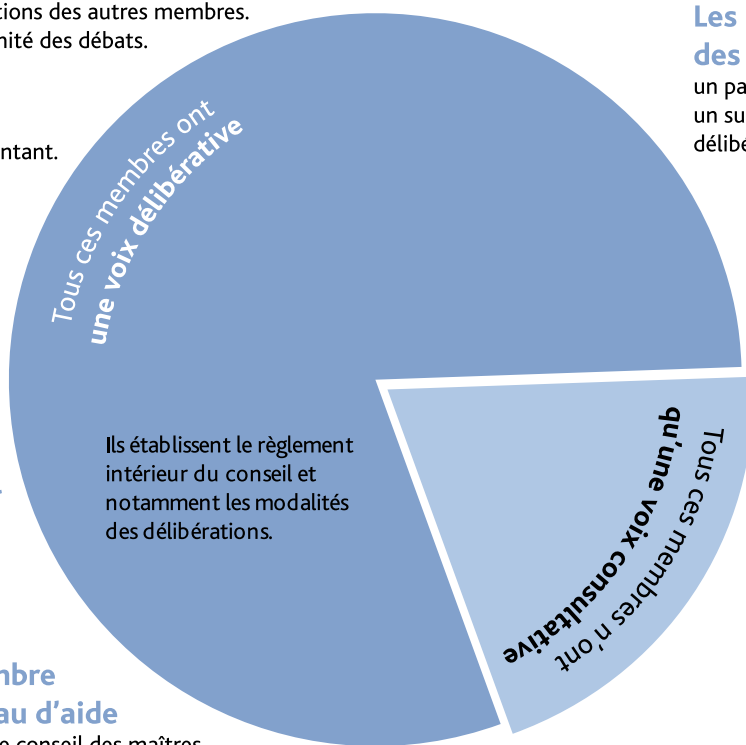
ou son représentant.

Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale

en charge de l'école.

Un membre du réseau d'aide

choisi par le conseil des maîtres.



Pour faire quoi ?

Le conseil vote

de façon consultative :
il adopte le projet d'école ainsi que sa partie pédagogique et le règlement intérieur de l'école.
Ses décisions sont soumises à l'aval de la direction académique.

Le conseil est consulté

il donne son avis et fait des suggestions sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école : les activités périscolaires, la restauration scolaire, la sécurité des enfants, l'intégration d'enfants handicapés, l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, l'utilisation des moyens.
Le conseil émet des vœux.

Le conseil est informé

par le directeur sur la composition des classes, les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers, l'organisation des aides spécialisées et les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves.

Quand ?

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Les fédérations de parents d'élèves

Deux associations de parents d'élèves sont présentes à Guyancourt. Vous pouvez les contacter pour obtenir des informations sur ces élections ou éventuellement proposer votre candidature.

> **FCPE** - Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des écoles publiques
bureau@fcpe-guyancourt.org

> **PEEP** - Fédération de Parents d'Élèves de l'Enseignement Public
peepguyancourt@gmail.com

Chantal Brunaud,

Directrice de l'école maternelle Clara-Zetkin



« Le Conseil d'école regroupe tous les acteurs de la vie éducative de l'école. Il permet de faire le lien entre la mairie, les parents d'élèves et les enseignants. Nous pouvons y convier les personnes du réseau d'aide à savoir la psychologue scolaire et

les maîtres E (qui apportent une aide pédagogique ndlr). En maternelle, nous avons la chance de voir les parents tous les jours, cela facilite la communication et la trans-

mission des informations. Ainsi, lors du Conseil, nous réfléchissons sur des problèmes plus généraux comme la surveillance du dortoir, de la cour, l'aide personnalisée... Nous faisons le bilan des actions pédagogiques du trimestre, le planning des projets et des sorties. Cela permet aussi d'être transparents sur la coopérative scolaire, de cette façon, les parents savent exactement à quoi sert l'argent qu'ils donnent à l'école.

C'est important de faire remonter leurs questions et c'est par le biais des représentants de parents d'élèves que nous pouvons le faire ».

Émilie Naouali,

Présidente de la FCPE de Guyancourt et représentante des parents d'élèves de l'école primaire Malet-Isaac



« J'ai rejoint la FCPE il y a 3 ans lors de l'entrée en CP de ma fille. Ce qui m'a motivée c'est de pouvoir échanger avec la directrice de l'école, d'avoir une certaine proximité avec l'équipe éducative et d'aider à organiser une fête d'école.

Être parent d'élève ne demande pas tant de temps que cela. Chacun s'investit à hauteur de ce qu'il peut, d'où l'idée d'être plus nombreux pour pouvoir plus facilement

répartir les temps de présence aux réunions et conseils d'école. Et plus on est de parents, plus on a d'avis pour pouvoir échanger! Nous participons à la vie de l'établissement, faisons le lien entre les parents et les enseignants et avons un rôle de facilitateur. L'école, c'est toute une organisation à comprendre et les parents, selon moi, doivent en faire partie intégrante. De plus, nous traversons de multiples transitions (climatique, numérique...), il faut vraiment accompagner les écoles et les enfants, c'est notre avenir! ».

Marine Vichot,

Présidente de la PEEP et représentante des parents d'élèves des écoles Jean-Mermoz et Antoine-de-Saint-Exupéry



« J'ai commencé à m'impliquer il y a 4 ans en tant que parent d'élève élu puis cela s'est fait petit à petit. J'ai intégré le comité de la PEEP pour m'occuper de problématiques sur toutes les écoles de la ville et

j'ai aussi été vice-présidente. Actuellement, je suis dans la commission restauration et depuis début juillet, dans le comité des Yvelines. Ce qui m'a motivée, c'est que j'avais envie de comprendre le fonctionnement de l'école car il

y a plein d'acteurs différents, pour pouvoir connaître les leviers d'action, m'impliquer et aider les autres parents. Cela permet aussi d'être convié à des groupes de travail et d'avoir un lien privilégié avec les enseignants. Nous prenons le temps de discuter avec eux lors des conseils d'école. Nous sommes en interaction avec tous les co-éducateurs en lien avec nos enfants et ça, c'est très important! Il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances ou des compétences particulières. Nous avons besoin de nouveaux parents pour être représentatifs de toutes les familles. La porte est grande ouverte! »